



**CONSEIL
DE DÉVELOPPEMENT**
REDON AGGLOMÉRATION



PROJET DE TERRITOIRE

Contributions du conseil de développement
de REDON Agglomération

Sommaire

Introduction	4
Le projet de territoire, c'est quoi ?	5
Le conseil de développement, une force de proposition	6
Les contributions au projet de territoire	8
1. Contribuer à l'évolution des modes de vie	9
2. Animer une culture de la participation sur le territoire	10
3. Coopérer à plusieurs échelles	12
4. Atteindre la zéro artificialisation nette des terres	13
5. Repenser nos déplacements avec les habitant-es du territoire	15
6. Renouer le lien avec l'eau et les milieux aquatiques	17
7. Politique foncière en faveur de l'installation des agriculteurs et des agricultrices, du développement de l'agroécologie de l'emploi et de la formation	18
8. Des actions en faveur de la biodiversité : savoir, comprendre, agir	20
9. Préserver la santé, la qualité de vie et le bien-être des habitant-es	22
10. Promouvoir l'éducation, la formation, le bien-être dès le plus jeune âge	24
11. La culture pour toutes et tous	26
12. Faire du Pays de Redon un territoire exemplaire en matière d'égalité des genres	28
13. Poursuivre la démarche de marketing territorial	30
Conclusion	31

Édito



Pierrick Gouin
Président du Conseil de
développement Pays de Redon

Le projet de territoire est le projet politique d'une collectivité pour son mandat, en l'occurrence 2021-2026. C'est aussi et surtout une ambition commune, partagée avec tous les acteurs, actrices et habitant·es qui vivent cet espace.

Réglementairement, un conseil de développement est saisi pour avis rendu d'un document finalisé. Notre territoire « le Pays de Redon », de par sa géographie, son histoire faite d'engagements et de solidarités nous permet collectivement d'aller plus loin.

La proposition de la collectivité de Redon Agglomération d'associer la population et la volonté d'engagement du Conseil de développement pour prendre sa part, par des débats, dans des formulations de propositions, nous ont conduit·es à nous investir pleinement dans cette mission prospective.

L'urgence climatique n'est pour personne ni une option ni une proposition pour un futur lointain. Lors du mandat précédent, la collectivité s'est engagée dans un programme de recherche-action sur les transitions énergétiques et sociétales emmenant avec elles des acteurs et actrices engagé·es, dont le conseil de développement. Nous avons fait de l'objet de cette action « TES » portée par Redon Agglomération l'axe de notre réflexion sur les possibles positifs.

Si la crise sanitaire a perturbé et modifié à la fois le format et l'agenda de cette participation, nous avons su, fort·es de la grande implication des bénévoles et de notre coordinatrice, nous adapter et produire cette contribution. L'occasion m'est ainsi donnée de remercier chacun·e pour sa part prise dans ce travail d'intelligence collective.

Cette contribution est à replacer dans le contexte de la méthode définie avant le Covid et ne sera aboutie que lorsqu'elle aura été soumise à un débat de l'assemblée communautaire, avec, comme cela aurait été dans le format initial, un positionnement motivé sur les objectifs et actions. Par ce dernier point, j'exprime ma volonté, en tant que président, de faire prospérer, sur le socle de l'engagement et de l'intelligence collective, la démocratie.

Introduction

Le 27 juin 2019, l'Assemblée nationale a décrété l'urgence écologique et climatique pour la France, dans le cadre du projet de loi relatif à l'énergie et au climat. Dans les territoires, cette déclaration doit se traduire en actes et les décideurs et décideuses doivent impulser des actions avec les habitant·es pour effectuer la transition solidaire et écologique.

La réussite de ces actions repose sur un pilier incontournable : la mobilisation et la participation du plus grand nombre sur le territoire.

En appui des instances traditionnelles de gouvernance, de nouveaux espaces ainsi que de nouvelles méthodes de conduite de projet sont donc à inventer et à expérimenter. Ces organisations nouvelles impliquent les élu·es, les services de la collectivité (communes et intercommunalité) et les acteurs et actrices de la société civile (conseils de développement, entreprises, monde agricole, associations, groupes citoyens engagés et habitant·es...). Transverses et coopératives, elles facilitent la mise en œuvre conjointe du projet de transition du territoire et des projets de transitions sur le territoire.

La question se pose désormais, pour ce nouveau mandat, des nouvelles organisations à mettre en place pour faciliter la transversalité et plus généralement pour faciliter la coopération pour répondre à l'impératif de transition et définir les orientations stratégiques et le programme d'actions à mettre en œuvre.

Tout l'enjeu ici est de pouvoir animer, entretenir une dynamique en gardant en mémoire une ligne commune, assurer le suivi et les montées en compétences, construire des indicateurs et partager les analyses sur les réussites et les blocages autour de la coopération et de la transversalité.

La visée constante est l'évolution des modes de vie.

La crise sanitaire actuelle, qui a trouvé son origine dans un déséquilibre environnemental, intensifie l'importance de la transition écologique à toutes les échelles. Les bouleversements consécutifs à cette crise, comme les confinements, ont rebattu en profondeur les cartes de nos politiques publiques.

Le prochain projet de territoire de Redon Agglomération s'inscrit donc dans une période de fortes mutations.

L'heure est donc à la réflexion sur notre modèle d'habitat, sur la réhabilitation des friches, sur la reconquête d'une qualité de l'eau, sur des changements de modèles agricoles, sur la rénovation des logements vacants ou sur la renaturation de certains espaces.

Nous proposons d'aller plus loin dans la réflexion et d'accroître notre ambition collective pour faire évoluer notre vision, nos modes de vie pour améliorer le quotidien et le bien-être de l'ensemble des habitant·es du territoire. ■

NOTRE VISION

Redon Agglomération, un territoire résilient, durable et démocratique



La transition sociétale et écologique : la priorité absolue

Le projet de territoire, c'est quoi ?

Le projet de territoire exprime une ambition forte pour Redon Agglomération, à un horizon plus ou moins éloigné ; il exprime une ambition politique pour le devenir de Redon Agglomération et détermine la stratégie permettant de l'atteindre. Il permet ainsi l'expression des grandes orientations et des priorités pour le territoire, lesquelles sont définies sur la base d'un diagnostic territorial.

Le conseil de développement, une force de proposition

Le conseil de développement est une force de proposition sur le territoire, un laboratoire d'idée composé de représentants du monde économique, associatif, éducatif et d'habitant·es. Le conseil de développement assure une expertise citoyenne dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies territoriales. C'est une instance sur laquelle les communautés de communes, agglomérations et communes

peuvent s'appuyer. C'est un espace de participation permanente à disposition des habitant·es du territoire pour fédérer, dialoguer et contribuer dans un esprit bienveillant. Le conseil de développement de Redon Agglomération s'est mobilisé pour proposer cette note contributive à la réactualisation du projet de territoire.

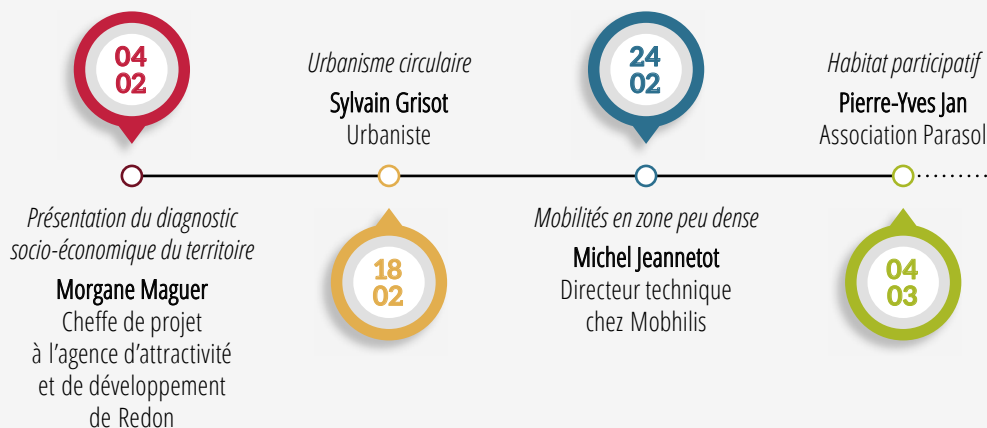
Organisation et méthode

Le calendrier lié à l'actualisation du projet de territoire et au dialogue avec les acteurs a quelque peu évolué pour atteindre l'objectif d'une validation en conseil communautaire en juin 2021. Ainsi, le conseil de développement, présent lors du lancement de l'actualisation du projet en octobre 2020, a su se montrer agile et s'organiser rapidement pour proposer une contribution en avril 2021.

Ainsi, pour alimenter les réflexions, le conseil de développement a animé et organisé 9 webinaires thématiques en présence de spécialistes pour apporter du contenu, des réflexions et engager un dialogue collectif. Il s'est appuyé sur les compétences d'urbanistes comme Sylvain Grisot ou encore de sociologues comme Véronique Lucas, de spécialistes de la concertation comme

Calendrier des webinaires en 2021

Ces webinaires
sont à revoir sur
le site du conseil
de développement :
www.cdredon.bzh





Extrait du webinaire *Participation citoyenne dans les communes et intercommunalités*

Marie-Catherine Bernard, de spécialistes des mobilités en zone peu dense comme Michel Jeannetot, d'associations spécialistes de l'habitat participatif avec Pierre-Yves Jan ou encore de chargées de recherche agronome comme Claudine Thenail. Le conseil de développement s'est également appuyé sur les diagnostics locaux existants comme le diagnostic socio-économique du territoire ou encore du PCAET.

À partir de ces webinaires ainsi que des enjeux identifiés sur le territoire, le conseil de développement a bâti des contributions synthétisées dans les pages suivantes. ■

Les contributions en quelques chiffres

9

webinaires thématiques ont été organisés par le Conseil de développement pour alimenter les contributions produites

2 200 €

ont été consacrés au projet de territoire par le conseil de développement pour les intervenant·es des webinaires

100

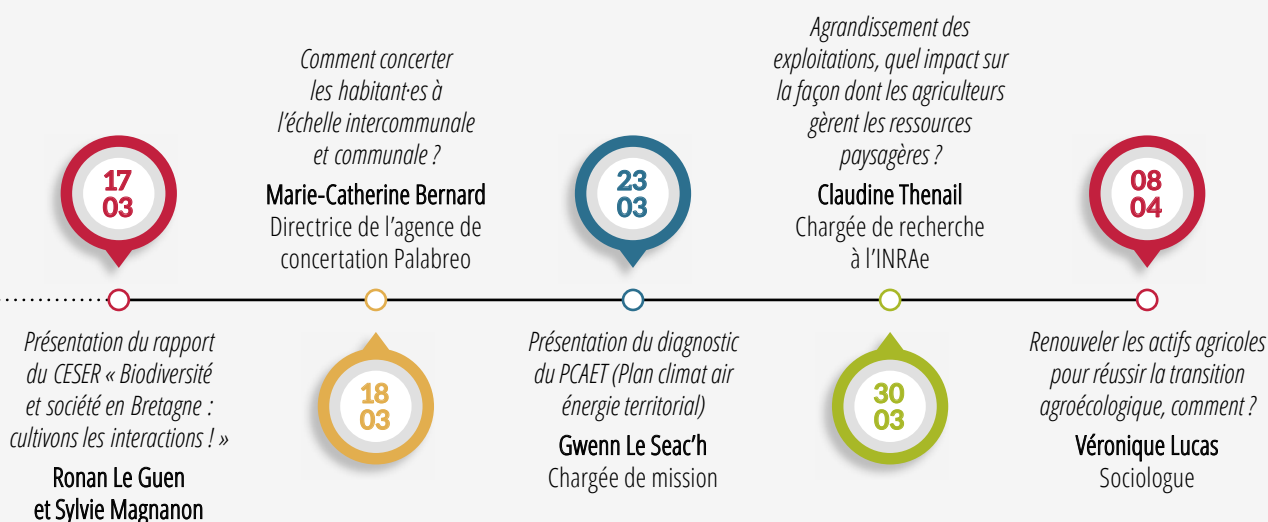
personnes, environ, ont participé aux webinaires et à ces contributions

600

heures bénévoles passées à l'élaboration des contributions.

90

heures de travail salarié consacrées à ces contributions



Les contributions au projet de territoire

1

Contribuer à l'évolution des modes de vie

La situation énergétique et climatique nous invite à transformer dès maintenant la société pour faire progresser notre qualité de vie tout en réduisant fortement nos consommations de ressources naturelles et nos impacts sur le monde vivant. Nos besoins énergétiques doivent être assurés par des ressources

renouvelables. La gouvernance territoriale doit évoluer pour permettre l'implication réelle de citoyens formés, dans les processus de décision comme dans la réalisation des projets de transition, sur la base de principes de solidarité, de responsabilité et de démocratie, en connexion avec les autres territoires.

Contexte

Agir sur nos modes de production et de consommation, avec l'énergie au cœur du développement de nos sociétés modernes, conduit alors à mobiliser en interactions l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités et État, habitant·es et associations, salarié·es et entreprises. Avec une temporalité aussi courte et des niveaux de transformations aussi importants, des lois, des arrêtés, des réunions de quartier, des bonus/malus... ne suffiront pas. Même si elle est indispensable, l'action seule de l'État et des collectivités ne sera pas suffisante, surtout dans le contexte actuel de défiance envers nos

systèmes démocratiques. Redon Agglomération est engagée avec d'autres acteurs et actrices du territoire, dont le conseil de développement dans le programme TES (Transition énergétique et sociétale). Il convient alors de poursuivre ce programme partenarial, car il produit de nombreux effets. Le conseil de développement mène actuellement un travail d'inventaires sur le territoire pour collecter les initiatives existantes. L'un des gros enjeux pour les porteurs et porteuses de projets est celui du soutien des collectivités locales. Le conseil de développement fera part de ses travaux prochainement.

Actions proposées

- Favoriser les conditions d'émergence et de développement de projets de transitions portés par des collectifs (entreprises, agriculteurs, habitant·es ou associations) en poursuivant les réflexions menées dans le cadre de TES
- Soutenir la création d'une fabrique des initiatives sur le territoire : espace partenarial d'appui aux initiatives de territoire, en s'appuyant sur le travail déjà engagé par les acteurs et actrices. ■

Transversalité — Liens avec les autres points

Ce point 1 est transversal à l'ensemble des autres points. Il répond à l'enjeu des transitions par l'évolution des modes de vie. Il doit être l'élément central et l'axe majeur du territoire.

2

Animer une culture de la participation sur le territoire



Longtemps, les pratiques de concertation organisées à l'échelle intercommunale et sous l'impulsion des communautés et métropoles se sont faites rares. Cet échelon territorial dispose pourtant, peut-être plus que les autres, de la culture nécessaire au développement de la gouvernance participative : les intercommunalités se sont pour la plupart construites autour de la notion de compromis, de construction d'un consensus local, induite par le mode de fonctionnement des conseillers communautaires et de désignation de leurs membres. La nature de nombreuses compétences communautaires reposant sur des documents et stratégies structurantes (projet de territoire, schéma de cohérence territoriale [Scot], Plan climat-air-énergie, programme local de l'habitat...) a obligé les intercommunalités à organiser des consultations de citoyen·nes, celles-ci étant prévues par la loi. Reste cependant que la concertation des citoyens est longtemps restée principalement du ressort de

la commune, et a souvent été organisée par les maires et les élus municipaux.

La demande d'une démocratie plus à l'écoute des citoyens et plus participative s'est exprimée lors du grand débat national, initié à la suite du mouvement de contestation des « gilets jaunes ». En plaçant la participation citoyenne au cœur de la dynamique du territoire, la collectivité entend offrir la possibilité, aux acteurs et actrices, usager·es et habitant·es du territoire, de participer à la vie de la cité et de favoriser leur participation aux décisions locales, enrichir les projets pour coconstruire le territoire de demain.

On note un besoin des communes d'être appuyées, accompagnées pour mettre en place des démarches participatives.

Une intercommunalité qui ferait le choix de développer une gouvernance participative pour ce qui relève de ses compétences pourrait de surcroît se positionner comme un centre de ressources pour appuyer les démarches relevant des compétences communales.

Contexte

Il existe une instance de participation sur le territoire à l'échelle de Redon Agglomération : le conseil de développement. Véritable laboratoire d'idées, de propositions et de participation, le conseil de développement a su trouver sa place sur le territoire à l'échelle du territoire au plus près des communes. Ces dernières ont parfois le souhait de mener des projets avec les habitant·es, mais ne savent pas toujours comment

mettre en œuvre cette envie. Le conseil de développement peut contribuer à ouvrir ces espaces de participation dans les communes et valoriser son expérience localement. Enfin, la Région Bretagne a formalisé son engagement en faveur de la participation citoyenne dans les objectifs de la Breizh Cop. Il nous semble nécessaire d'inscrire pleinement dans ces objectifs régionaux.

Objectifs

Création et mise en œuvre d'une charte du dialogue citoyen, intégrée à un pacte de

gouvernance, qui inclut une mixité socioprofessionnelle, sociale, de genre, invalides-valides, intergénérationnelle...

Actions proposées

- Création d'une délégation d'élus·es à Redon Agglomération

Pour accroître la participation citoyenne sur le territoire pour renforcer l'efficacité des politiques publiques

- Accompagner la mise en place d'espace pérenne de type assemblée territoriale thématique ou « convention citoyenne locale » pour associer à la fois élus·es, acteurs-actrices et habitant·es
- Créer un conseil territorial des jeunes et développer les espaces de participation des jeunes à la vie locale et aux décisions qui les concernent. Inviter les plus jeunes à se mobiliser

et à participer consiste, d'autant plus, à l'appropriation d'une identité territoriale.

Pour permettre à toutes et tous de participer et d'aller vers une voix commune

- Expérimenter le tirage au sort en complément de l'implication des habitants volontaires pour associer des habitant·es
- Soutenir la création d'espaces de participation sur l'ensemble du territoire
- Encourager les consultations et votations citoyennes par la mise en place de plateforme numérique
- Mettre en place un budget participatif intercommunal. ■

Transversalité — Liens avec les autres points

Ce but est transversal à l'ensemble des buts proposés. Il propose de placer le processus démocratique de participation des habitant·es au cœur des points répondant à l'enjeu des transitions.

3

Coopérer à plusieurs échelles

L'agglomération est un espace de coopération locale. C'est aussi un espace à disposition des communes membres.

La mise en mouvement d'un territoire repose sur sa capacité à coopérer. En lien avec le point 1, la finalité est de favoriser le passage des transitions aux transformations permettant un réel développement soutenable à l'échelle d'un territoire. En s'appuyant sur les principes de l'économie symbiotique, il nous paraît nécessaire d'envisager des coopérations à l'échelle d'un territoire plus vaste, l'AILB. L'alliance intermétropolitaine

Loire-Bretagne est une association de 13 EPCI qui a pour objectif de construire un projet d'aménagement et de développement des territoires intermétropolitains situés entre Rennes, Angers, Nantes, Saint-Nazaire et Vannes et de promouvoir les dynamiques des territoires intermétropolitains, selon une approche partenariale, avec l'ensemble des parties prenantes de l'aménagement du territoire : État, collectivités territoriales, monde économique, monde associatif, habitant·es.

Contexte

La coopération ne signifie pas qu'il faille reconstruire de nouvelles entités territoriales et d'autres documents de planification. Ce n'est pas la proposition émise par le conseil de développement. En revanche, l'enjeu des transitions passe par les coopérations avec d'autres territoires. Le

projet de coopération porté par l'AILB ne s'arrête pas aux frontières des EPCI et s'intéresse à un territoire plus vaste, porteur de dynamiques communes. La participation des acteurs de la société civile organisée est nécessaire à la construction des coopérations à venir.

Actions proposées

- Créer de la transversalité entre les territoires de l'AILB et développer les coopérations en matière de transitions énergétiques et sociétales en s'appuyant sur les conseils de développement pour organiser le dialogue avec les acteurs.
- Construire un espace de participation à cette échelle pour permettre les transformations de nos modes de vie et partager nos expériences et nos pratiques. ■

Transversalité — Liens avec les autres points

La coopération va de pair avec le but d'évolution des modes de vie. Nous ne pouvons construire des coopérations nouvelles sans y associer à terme les acteurs de la société civile, en particulier les conseils de développement. Ce point est également transversal aux points liés à notre vision du territoire demain et aux réponses que nous pourrions apporter en matière d'aménagement du territoire (point 4).

4

Atteindre la zéro artificialisation nette des terres



L'artificialisation des sols entraîne une perte de biodiversité, une augmentation des pollutions, une augmentation d'émission de CO₂, une augmentation globale des coûts pour les collectivités. Atteindre le but « zéro artificialisation nette » appelle des mesures

ambitieuses. Au premier rang desquelles : modifier les règles d'urbanisme pour favoriser le renouvellement urbain et la densification de l'habitat, et renaturer les espaces artificialisés laissés à l'abandon.

Contexte

Ces tendances convergent : la périurbanisation, le « desserrement des villes » et la faible densification des nouvelles constructions (logements individuels en tête) contribuent à l'étalement urbain et donc à la progression de l'artificialisation. Cet étalement s'accompagne d'un « mitage des territoires » — un terme utilisé pour qualifier l'éparpillement diffus d'habitats et de constructions sur un territoire initialement rural. Mitage favorisé par la faible valeur de l'hectare agricole français (une des plus basses

d'Europe), en comparaison de celle des terres urbanisables. Pour répondre à ce but, nous proposons de mettre en œuvre une réelle politique en faveur de l'urbanisme circulaire. Le principe de l'urbanisme circulaire est de transposer les principes de l'économie circulaire non plus à la seule gestion des services de la ville (eaux, déchets, énergies...), mais au cœur du moteur de la fabrique urbaine, en se focalisant sur le devenir des sols.

L'économie circulaire propose une alternative aux processus linéaires classiques, qui exploitent des ressources naturelles pour produire un objet, puis le mettre directement en décharge après son dernier (et souvent premier) usage.

Une approche circulaire privilégie des processus en boucles, les plus courts possible, pour économiser au mieux les ressources mobilisées dans la fabrication : réemploi, réparation, recyclage.

Actions proposées

- Créer un observatoire local du foncier pour observer et caractériser le foncier invisible avec des potentiels de développement sur toutes les parties déjà urbanisées.
- Engager une réflexion commune sur l'accueil des nouveaux habitant·es, des activités, en intégrant cet objectif du SRADDET breton.
- Faire évoluer le PAT (Programme alimentaire de territoire) pour intégrer ce but.

Pour lutter contre l'étalement urbain et la dévitalisation des centres-bourgs

- Faire évoluer les documents d'urbanisme et de planification pour engager des mesures de densification
- Intégrer cette notion dans le but du programme TES
- Élaborer des clauses sociales et environnementales pour les commandes publiques incluant la notion d'urbanisme circulaire.

Pour favoriser l'urbanisme circulaire dans les politiques publiques

- Établir un plan d'action concerté avec les acteurs du territoire
- Se doter de compétences en matière d'urbanisme : afin d'accompagner l'ensemble de ces actions de renouvellement urbain, Redon Agglomération doit nécessairement se doter de compétences en matière d'urbanisme et d'accompagnement des projets de renouvellement urbain
- Mettre en place une formation continue qualifiante pour mettre en œuvre les processus complexes de la ville frugale. Publics concernés : professionnel·les, habitant·es propriétaires. ■

Transversalité — Liens avec les autres points

La préservation des terres et le but d'une zéro artificialisation nette s'inscrit dans le projet TES et dans nos coopérations avec les territoires voisins. Penser l'aménagement de nos territoires dans une vision globale et transversale est nécessaire. Ainsi, pour atteindre ce but à court terme, il faudra repenser l'ensemble de nos modes de vie, de consommation, de production sur le territoire. Un lien très étroit peut être fait avec le Projet alimentaire de territoire (PAT), le PCAET (plan climat air énergie territorial) et le PLH (plan local de l'habitat).

5

Repenser nos déplacements avec les habitant·es du territoire



La mobilité est un droit et une nécessité sociale. Il y a en France 70 % de personnes dépendantes de leur voiture et 40 % de la population réside dans des territoires sans transports publics. C'est un enjeu très fort pour lequel la communauté d'agglomération a un rôle à jouer. L'évolution des modes de vie, la crise sanitaire et les textes législatifs comme la Loi d'orientation des mobilités (LOM) ont profondément modifié notre rapport aux déplacements.

Les externalités de la voiture, à la fois en termes de santé, d'environnement et d'occupation de l'espace (de stationnement notamment), ont induit une perte de qualité d'usage de ces zones et une diminution de leur attractivité. En outre, le moindre accès à ce mode d'une partie de la population, jeune, précarisée, âgée, à mobilité réduite... implique une vulnérabilité et un isolement accrus de ces personnes.

Contexte

Le développement de l'usage des modes actifs, vélo et marche, participe à répondre à ces différents enjeux en termes de santé publique, d'environnement, de cohésion sociale et d'attractivité territoriale. Si ces déplacements sont rendus possibles et pertinents, ils augmenteront l'activité physique des populations, ils contribueront à l'amélioration de la qualité de l'air, à l'augmentation de l'accessibilité aux services, à

une qualité accrue des aménités du territoire. Les acteurs publics ont des cartes à jouer dans ce développement, via des mesures pragmatiques, simples et participatives, qui visent non seulement les comportements individuels, mais aussi la qualité des espaces publics. Comment offrir une option alternative à la voiture en zone peu dense ?

Actions proposées

- Créer une assemblée territoriale de la mobilité associant habitant·es, acteurs-actrices et élu·es pour construire ensemble une stratégie mobilité sur le territoire
- Réaliser un diagnostic précis de l'état des lieux et des besoins sur le territoire et décroisonner pour avoir une approche globale
- Soutenir et encourager le développement des démarches coopératives portées par des acteurs du territoire
- Encourager la mise à disposition de véhicules collectifs partagés pour les habitant·es

Pour permettre à toutes et tous la mobilité sur le territoire

- Évaluer les projets passés et actuels
- Engager des réponses adaptées et innovantes sur la mobilité et l'offre de transport à construire sur le territoire communautaire en y associant des publics spécifiques (les 15-25 ans, personnes en situation de handicap...)
- Créer une commission accessibilité au sein de Redon Agglomération et élaborer un plan d'accessibilité intercommunal
- Mieux communiquer sur l'existant

Pour encourager le développement des modes actifs

- Réaliser un état des lieux et un plan d'action en faveur des modes actifs
- Engager des actions de sensibilisation en lien avec le programme TES en direction des habitant·es
- Promouvoir l'utilisation du vélo et élaborer une charte, référentiel de la mise en œuvre du futur réseau à partir de l'expérience de territoires pilotes et de la participation des habitants
- Élaborer une stratégie de mise en œuvre des équipements : stationnements sécurisés, services spécialisés...
- Encourager, accompagner l'organisation de modes de déplacements doux pour les scolaires (du primaire au lycée), trajets domicile-école et école-lieux d'activités (pédibus, vélobus...)
- Étudier avec les clubs sportifs l'aménagement des transports pour les déplacements sportifs réguliers (entraînement, compétition). ■

Transversalité — Liens avec les autres points

Le point 5 est à mettre en lien avec les points 1, 2 et 9 et contribue aux enjeux de transition sur le territoire et à l'évolution de nos modes de vie. Les mobilités représentent des enjeux importants pour le territoire.

6

Renouer le lien avec l'eau et les milieux aquatiques

La position de Redon Agglomération à la confluence de huit rivières — dont les deux principales rivières de Bretagne — et au cœur d'une zone de marais d'intérêt écologique et culturel reconstruit place l'eau au cœur de l'identité et de la vie du territoire. Considérant les menaces

que fait peser le changement climatique et les pressions que nous exerçons sur l'eau et les milieux aquatiques, il nous semble nécessaire de remettre la question de l'eau et de ses enjeux au cœur du projet de territoire.

Contexte

Depuis janvier 2019, Redon Agglomération a en charge la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations au titre de la GEMAPI. Parallèlement, le projet Confluence 2030 se met en place, avec la possibilité de créer au cœur du site emblématique de l'île de REDON un lieu de médiation et de valorisation économique,

scientifique et culturelle de l'eau et des milieux aquatiques.

L'eau et les milieux aquatiques sont des biens communs dont dépendent très largement nos vies, avec lesquels il convient de (re)nouer un lien de respect et de bonne gestion.

Actions proposées

- Travailler avec les élu·es et le collectif associatif des acteurs et actrices de l'eau à donner une ambition et un contenu au projet de Centre de valorisation économique, scientifique et culturel de l'eau et des milieux aquatiques inscrit dans le projet Confluence 2030.
- Créer une assemblée citoyenne de l'eau et des milieux aquatiques permettant aux citoyen·nes, acteurs et actrices économiques, associations... de pouvoir se saisir des enjeux et d'être force de propositions pour y répondre.
- Déployer un réseau de sciences participatives et d'éducation à l'eau et aux milieux aquatiques,

dédié en particulier à analyser et quantifier la réponse de l'eau et des milieux aquatiques au changement climatique.

- Positionner Redon Agglomération comme territoire expérimental zéro pesticide, en associant l'ensemble des acteurs et actrices concerné·es.
- Mettre à disposition du public un tableau de bord de la qualité des eaux brutes et des eaux distribuées en Pays de Redon ; diffuser annuellement un bilan du tableau de bord et des trajectoires d'évolution de la qualité de l'eau qu'il dessine. ■

Transversalité — Liens avec les autres points

Les propositions faites par le conseil de développement répondent aux objectifs de participation de toutes et tous à la construction des politiques publiques en faveur de notre santé.

7

Politique foncière en faveur de l'installation des agriculteurs et des agricultrices, du développement de l'agroécologie de l'emploi et de la formation



Un contexte européen et national non abouti. Des règles qui favorisent les agrandissements : les aides du premier pilier de la PAC, une loi foncière nationale qui tarde à venir.

- Des dangers possibles d'un laisser-faire : une agriculture sans humain-es (les robots de traite qui augmentent les coûts de production accompagnés d'une faible valorisation des prix).
- Le recours à la main-d'œuvre détachée avec une délégation complète de la gestion des salariées à des prestataires, problème social

et ne permet pas la montée en compétence du personnel. Le territoire n'est pas encore très touché par cette tendance.

- La délégation de travail intégrale qui touche des exploitations ne trouvant pas de successeur ou de successeresse pour diverses raisons. Ces entreprises grandissent et peuvent gérer des milliers d'hectares qui pour des questions de rationalisation appauvrissent les pratiques culturelles et ont des facilités pour contourner la réglementation, dont celles en faveur de l'installation.

Objectif : Un choix politique à affirmer en faveur de l'agroécologie

Le modèle agroécologique génère plus de main-d'œuvre que les systèmes conventionnels pour lesquels la performance se fait par la mécanisation des entrants et l'augmentation de surfaces. Il y a dans ce modèle moins d'activité générée globalement en amont aval, mais il est compensé par de l'emploi dans et en proximité immédiate des exploitations.

Ce système génère plus d'emploi par hectare.

Intérêt qualitatif : suivi plus affiné des processus productifs, augmentation d'autoconsommation, plus d'organisation collective.

Un exemple concret : le modèle vendéen

Nb par actif	Conventionnel	Agroécologique
Surface de culture	50 ha	35 ha
Élevage	29 vaches	24 vaches
Revenu	11 000 € à 24 000 €	22 000 € à 32 000 €

Actions proposées

- Favoriser les groupements d'employeur-euses pour développer l'emploi salarié à temps plein, favoriser l'interconnaissance avec des cédants potentiels en vue d'installations, la formation continue des salarié-es aux principes de l'agroécologie peut être intégrée à des critères pour l'attribution de ces aides ciblées et spécifiques. Les CUMA sont habilitées pour porter des GE.
- En expérimentation, créer un poste à temps plein d'animateur-trice territorial-e agricole qui aura pour mission le démarchage de ferme en ferme, recherche de subventions, diffusion des formations en agroécologie, favoriser les investissements en commun repérage des agriculteurs qui n'ont pas de successeur ou successeur-e

d'agriculture, CUMA, banques, SAFER..., créer une bourse d'échanges parcellaires permanente.

- Action sur le foncier : les fermes cédantes ne sont pas toujours en adéquation avec les projets de preneurs ou preneuses potentielles, soit trop grandes, trop chères, inadaptées à des évolutions potentielles. Penser des dispositifs en vue d'acquérir ces exploitations pour, d'une part, les démanteler et organiser des grappes de reprises. D'autre part, organiser avec le reste des terres une réserve foncière pour offrir de la souplesse aux échanges parcellaires pour permettre la transition agroécologique des exploitations existantes. Partenaires éventuels : régions, départements, SAFERS, structures de recherche INRAe, acteurs privés ELOI. ■

Transversalité — Liens avec les autres points

Les questions agricoles sont liées à l'ensemble des buts proposés : l'habitat et plus largement l'aménagement du territoire, l'égalité F-H, la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité, l'épanouissement des jeunes, les coopérations territoriales et bien sûr le programme alimentaire de territoire

8

Des actions en faveur de la biodiversité : savoir, comprendre, agir



La réalité de l'effondrement de la biodiversité ne fait désormais plus débat. Tous les habitats et la quasi-totalité des espèces sont concernés. Depuis déjà plusieurs années, des habitant-es du territoire et des associations se mobilisent pour agir sur le terrain et sensibiliser la population sur les grands et petits gestes en faveur de la nature et plus largement de la biodiversité. Mais la tâche est immense devant les atteintes quotidiennes à la biodiversité. Notre territoire a le privilège de disposer d'un environnement majoritairement de qualité, mais il faut actionner des leviers efficaces et pérennes pour changer les regards sur l'environnement et réparer des dégâts engagés il y a plusieurs décennies, comme la suppression des haies et l'abattage des arbres en milieu agricole. Les effectifs d'oiseaux s'effondrent,

les petits mammifères disparaissent, les zones humides se rétrécissent comme peu de chagrin, les roselières sont fauchées, les surfaces de sols imperméabilisés explosent y compris chez les particuliers, les éclairages nocturnes des zones commerciales deviennent des pièges mortels pour les insectes et mammifères, la qualité de l'eau se dégrade... la liste est sans fin. Un certain nombre de communes du territoire annoncent des actions, mettent en place des projets innovants, comme l'inscription des haies au PLU, il faut les encourager. Mais sans une réelle dynamique globale à l'échelle du territoire de l'agglomération, portée par la collectivité, les résultats risquent d'être peu visibles.

Contexte

Des dispositifs voient le jour régulièrement pour aider les collectivités à mettre en place des démarches en faveur de la biodiversité. C'est, par

exemple, le cas du programme Territoire engagé pour la nature proposé par l'Office français de la biodiversité (OFB).

Actions proposées

Quel est le rôle d'un Territoire engagé pour la nature ? En matière de biodiversité, le rôle que les collectivités peuvent jouer est multiple :

- intégrer de la biodiversité à l'ensemble des politiques publiques menées (urbanisme, routes, gestion d'espaces, éducation, culture...)
- mobiliser les acteurs d'un territoire en proposant des projets en partenariat avec des associations, acteurs économiques...
- agir directement en faveur de la biodiversité en menant des actions ciblées (fauche tardive en bord de route, critères environnementaux dans les achats publics, objectif zéro phyto pour les espaces verts...);
- sensibiliser pour favoriser une prise de conscience des dangers qui pèsent sur la biodiversité et partager avec les citoyens et les acteurs locaux des priorités claires;
- inspirer et essaimer en partageant son expérience et ses bonnes pratiques.

À l'échelon communal, les Atlas de la biodiversité communale (ABC) se révèlent être l'outil de base en faveur de la biodiversité. Un atlas de la biodiversité communale est une démarche

qui permet à une commune ou une structure intercommunale de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel.

Véritable outil stratégique de l'action locale, les ABC offrent, bien au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'un territoire donné. La mise en place d'un atlas de la biodiversité communale poursuit de multiples objectifs. À la fois outil d'information et d'aide à la décision, il cherche à :

- mieux connaître la biodiversité d'un territoire et identifier les enjeux spécifiques qui y sont liés,
- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socioéconomiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité. La considérer comme un bien commun à maintenir et à valoriser,
- intégrer les enjeux de biodiversité en amont des différentes démarches d'aménagement et de gestion du territoire. En associant les citoyens à la démarche de la collectivité, ces projets sont de bons indicateurs de l'engagement collectif pour restaurer la biodiversité. Il y a urgence.
- développer l'agriculture paysanne et biologique ou naturelle et tendre à en faire le modèle de référence sur le territoire. ■

Transversalité — Liens avec les autres points

La préservation de la biodiversité et les actions proposées s'inscrivent dans le programme TES. Mais aussi dans les objectifs d'économie du foncier sur le territoire et du point 9. Préserver la santé, la qualité de vie et le bien-être des habitants.

9

Préserver la santé, la qualité de vie et le bien-être des habitant·es

Le constat est partagé : problématiques récurrentes de santé publique, crises touchant le monde agricole, scandales agroalimentaires à répétition, changement climatique aux effets de plus en plus visibles... Dans ce contexte peu engageant, notre objectif nous amène à repenser en profondeur nos modes de productions (agriculture et transformation) et de consommations. Il nous semble nécessaire d'adopter une approche plus ambitieuse et transversale, avec un ancrage territorial des systèmes alimentaires plus fort.

Par ailleurs, les déterminants de santé sont les facteurs qui influencent l'état de santé d'une population (sociaux, environnementaux, système de santé, facteurs individuels). Ainsi, l'organisation et les conditions de vie peuvent générer des inégalités sociales de santé. En développant la promotion de la santé, on agit sur les déterminants de la santé et à la réduction considérable des inégalités en matière de santé. Réduire les inégalités de santé revient à agir sur les conditions dans lesquelles les populations naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent.

Contexte

Redon Agglomération a mis en place un PAT coconstruit avec les habitant·es et acteurs·trices du territoire. L'ambition de ce Programme alimentaire de territoire (PAT) est de faire du

Pays de Redon un territoire de productions et de consommations responsables. D'autre part, des réflexions autour de l'implantation de l'hôpital du territoire sont aujourd'hui en cours.

Axe 1 : réussir collectivement le nouvel hôpital

La reconstruction de l'hôpital doit être une pièce centrale et levier majeur pour la transition écologique et sociétale du projet de territoire de Redon Agglomération 2021-2026.

100 000

nombre d'habitant·es concerné·es par l'hôpital.
L'agglomération compte environ 68 000 habitant·es

Constats

- L'hôpital est un grand producteur de déchets liquides et solides. L'impact de l'activité de soins sur la santé des patient·es, des soignant·es, des riverain·es n'est pas neutre. La priorité du curatif, qui était et est encore une logique importante de notre système de santé, maintient la conception des nouveaux équipements dans un cercle vicieux.
- Il a été dit « la pollution dégrade la santé et la nature, mais la nature répare la santé ». Cette phrase fixe un enjeu primordial du projet de construction de notre hôpital. Il est prouvé par des études que la nature contribue à la guérison des patients et au bien-être des salariés et visiteurs. Dans sa conception, dépasser l'étude paysagère pour faire entrer la nature dans la conception architecturale d'un hôpital.
- Le projet de territoire, le plan de relance, le Contrat local de santé, un nouveau projet d'établissement pour l'hôpital forment une conjonction extraordinaire de possibilités pour placer notre territoire sous le signe de l'excellence et faire de la construction de l'hôpital le catalyseur d'un territoire du 21^e siècle.

Objectifs

- Réussir le nouvel hôpital qui propose une offre médicale et thérapeutique diversifiée et répond aux besoins de proximité et d'accessibilité
- Œuvrer pour disposer d'une maternité de pointe, proposant par exemple un accouchement physiologique, et d'un vrai service de pédiatrie...

Actions proposées

- Reproduire la méthodologie de projet de Confluence 2030.
- Élargir le comité de pilotage de l'hôpital : communes en direct, communes et EPCI hors territoire de Redon Agglomération, acteurs élargis du territoire.

Axe 2 : faire de Redon Agglomération, un territoire de consommation et de production responsable (charte du PAT)

Actions proposées

- Poursuivre les actions en faveur d'une alimentation saine, locale et biologique
- Encourager les projets de transmission agricole inscrits dans une dynamique agroécologique
- Mettre en œuvre des dispositifs d'acquisition de fermes pour, d'une part, les démanteler et organiser des grappes de reprises et, d'autre part, organiser avec le reste des terres une réserve foncière pour offrir de la souplesse aux échanges parcellaires pour permettre la transition agroécologique des exploitations existantes.

- De manière plus générale, s'appuyer sur les outils comme TETE pour effectuer une estimation des emplois créés à travers des politiques de transition écologique à l'échelle d'un territoire pour chaque année d'ici à 2050
- Encourager le développement de filière de formation supérieure en agroécologie
- Encourager le développement d'espaces de jardins partagés et faciliter l'installation et la gestion des composteurs

Axe 3 : bâtir des ambitions fortes pour le futur Contrat local de santé et Plan local de l'habitat

Actions proposées

- Relancer l'assemblée territoriale de santé bien-être qualité de vie, espace de participation, coanimée par Redon Agglomération et le conseil de développement
- S'appuyer sur l'expertise citoyenne pour enrichir les politiques publiques (implantation d'antennes relais, eau...)
- Mesurer l'impact des décisions prises par Redon Agglomération en matière de santé en élaborant une grille d'indicateurs précis coproduits avec les acteurs de la société civile

- Intégrer le volet habitat dans le contrat local de santé afin d'y inclure des réponses aux situations de mal-logement et répondre aux besoins des personnes vulnérables atteintes de troubles psy.
- Proposer un appui technique aux mairies pour favoriser la prise en charge des situations de logements dégradés (infractions au règlement sanitaire départemental, situations d'incurie, insalubrité) et transfert à Redon Agglomération des situations de péril d'immeubles. ■

Transversalité — Liens avec les autres points

1. L'eau, agriculture, la coopération entre les acteurs. Construire des politiques publiques pour et avec les habitantes (point 2), lien très étroit avec le programme TES (point 1) et l'égalité F-H (point 12).

10

Promouvoir l'éducation, la formation, le bien-être dès le plus jeune âge



Dans la transition sociétale, la transition éducative est une constante. Les évolutions marquantes généralisées dans les années 2000 ont été :

- la construction explicite des valeurs morales et sociales qui font sens
- l'enfant, personne en devenir, acteur-actrice de ses apprentissages
- la priorité aux méthodes actives, coopératives, d'instruction et d'éducation
- la généralisation de nouveaux outils, dont les TIC (techniques de l'information et de la communication)
- la synergie entre les acteurs et actrices majeures de l'éducation, le triangle écoles-familles-associations.

Contexte

Ces dernières années de nombreux projets, expérimentaux pour la plupart, ont été mis en œuvre. Les PEdT (projets éducatifs de territoire), en 2013, ont eu des effets réels de synergie écoles-associations, avec le concours actif des

parents. La crise sanitaire actuelle accélère l'utilisation des outils numériques, modifie les méthodes de travail, accentue la fonction médiatrice de l'enseignant.

Les espaces d'éducation et de formation du territoire de Redon sont nombreux. Leurs qualités reconnues participent de l'attractivité du territoire.

Le nouveau projet de territoire est l'occasion d'une accélération de cette transition éducative, dans une approche systémique.

Actions proposées

- Au sein d'un système éducatif territorial novateur, réaliser un projet éducatif territorial à finalité de coéducation fondé sur le partenariat éducatif impliquant tou-tes les acteurs et actrices du territoire.
- Créer un observatoire territorial de l'éducation
- Réaliser un état des lieux des pratiques éducatives communales complémentaires des temps scolaires ; des temps de formation et des ateliers partagés.
- Travailler avec des partenaires pour favoriser l'accueil des jeunes pour de l'observation, des visites ou de stages en entreprises
- Soutenir l'investissement dans de nouvelles filières et équipements pour anticiper les métiers de demain.

- Créer une maison de l'adolescence et de la jeunesse pour la prise en charge de santé physiologique et psychique spécifiques

Pour mobiliser les volontés propres de nos jeunes et les inviter à la concertation, à l'échange et à la participation dans la construction des politiques publiques

- En lien avec le point 2. Animer une culture de la participation sur le territoire, encourager les espaces de participation et d'expression libre des jeunes (de type tiers lieux) et créer un conseil territorial des 15-25 ans à l'échelle communautaire
- Soutenir et mettre en valeur les initiatives portées par les jeunes, contribuer à leur visibilité au sens du territoire. ■

Transversalité – Liens avec les autres points

Lien avec la participation sur le territoire (2), la coopération (3), la mobilité (5), la biodiversité (8), la santé, qualité de vie et bien-être (9), la culture (11), l'égalité femmes-hommes (12) et l'attractivité territoriale (13).

11

La culture pour toutes et tous

La culture n'est pas une compétence générale de l'agglomération, mais présente un intérêt commun pour l'ensemble des habitants d'un même territoire et favorise son attractivité. À ce titre, elle peut avoir vocation à être réfléchie et pilotée à l'échelle intercommunale et à avoir une dimension territoriale avec les communes.

L'intercommunalité est actuellement un espace de gestion d'équipements culturels. Elle peut être un lieu où s'expriment les grands axes

d'une politique culturelle de territoire, d'intérêt communautaire, de soutien aux grands événements, d'espace de portage de manifestations à résonance nationale, ou internationale existante ou à créer (par exemple Voix d'Europe). Elle viendrait en soutien aux associations dont les buts concourent à ces objectifs, d'appels à projets, d'aide à la création, d'éducation artistique et culturelle...

Contexte

Pour reprendre les termes du précédent projet culturel territorial, « L'action publique en matière culturelle est traditionnellement portée par les communes. Il ne s'agit pas, ici, pour la communauté de communes, de se substituer à elles, aussi bien au niveau de l'exercice de leur compétence qu'au niveau des initiatives qui sont les leurs. » La demande de lien, de lisibilité, de partage d'informations est exprimée. Les initiatives culturelles présentes sur le territoire méritent d'être soutenues, fédérées, valorisées et rendues de fait plus accessibles à la population. Redon Agglomération peut favoriser ces interrelations et faire connaître le Pays de Redon avec un temps fort identifié au niveau national et européen.

Répondant aux enjeux d'éducation, de citoyenneté, de cohésion sociale et de développement économique, l'action culturelle dans sa diversité est une priorité pour le Pays de Redon, qu'il s'agisse de culture contemporaine, de culture

dite classique, ou encore de culture traditionnelle ou populaire constitutive de l'identité du territoire. La culture joue non seulement un rôle social et d'épanouissement personnel, mais qu'elle est aussi un enjeu de développement économique.

Dans le cadre d'une politique de transitions écologiques et sociétales, il semble nécessaire de valoriser de nouvelles formes d'organisation sociétale basées sur de nouveaux modèles économiques, où l'humain est au centre et où ses compétences sont au service d'un projet collectif et utile à la société.

2,3 %

part que représente la culture
dans le PIB français, depuis 2012.

Actions proposées

- Évaluer le projet culturel territorial actuel avec les acteurs du territoire
- Réaliser un diagnostic culturel partagé afin de coconstruire un projet culturel de territoire avec les acteurs et actrices
- Favoriser les coopérations entre les acteurs culturels sur le territoire

Pour valoriser la culture sur le territoire, élément marqueur de notre territoire

- Intégrer pleinement cette dynamique dans la démarche de marketing territorial
- Impulser et accompagner la création d'une agence culturelle de territoire, qui est un lieu ressource essentiel sur le territoire. Elle permet



d'établir une cartographie des acteurs et actrices de la culture du territoire (tous domaines confondus) et des projets structurants émergents ou en cours, mettre en évidence l'utilité sociale et économique du secteur culturel pour le territoire, réaliser une note d'opportunité (définir ce qu'est qu'une agence culturelle, à quoi elle sert, son fonctionnement, en quoi elle répond à un besoin...), définir le projet (contenu et méthodologie) d'une agence culturelle à l'échelle sur le territoire.

- Mettre en place des états généraux de la culture, avec en toile de fond la mise en œuvre de ces droits culturels. Ce serait là un acte fort et fondateur pour le développement de la culture et des arts sur notre territoire.
- Intégrer le volet culturel dans les grands projets portés par Redon Agglomération et les communes (Confluences 2030...)

- Favoriser le lien avec le développement économique adossé à la filière culturelle et développer l'offre de formation supérieure sur le territoire (développement des formations qualifiantes autour de la culture, audiovisuel)
- Construire des supports et événementiels qui ont du sens et en accord avec les autres objectifs

Pour soutenir et accompagner les acteurs et actrices de la culture

- Informer la population de l'ensemble de la ressource existante sur le territoire
- Décentraliser et décloisonner les services de tel ou tel équipement rayonnant
- Organiser des résidences d'artistes sur le territoire impulsé par la collectivité. ■

Transversalité — Liens avec les autres points

Le programme TES, égalité F-H, éducation, bien-être. Lien avec le programme TES (point 1), la santé, qualité de vie et bien-être (9), éducation (10), l'égalité femmes-hommes (12) et l'attractivité territoriale (13)

12

Faire du Pays de Redon un territoire exemplaire en matière d'égalité des genres

L'évolution des droits des femmes ainsi que des modes de vie des femmes et des hommes tend à donner l'illusion d'une égalité acquise, mais c'est loin d'être le cas. Nos regards et perceptions de la société sont empreints de tous les stéréotypes et normes intégrées depuis le plus jeune âge et que nous reproduisons, le plus souvent de façon inconsciente. Agir pour l'égalité réelle ne repose pas uniquement sur le partage d'une valeur républicaine. C'est une question de droit et de justice. C'est aussi une prise de conscience qui permettra à chacun et chacune de mieux appréhender le genre dans son quotidien et ses actions.

Absolument tous les domaines de la vie professionnelle et privée sont touchés par les inégalités de genres. Pour répondre à cela, au niveau législatif et réglementaire, depuis 1999, presque tous les ans un texte fixe et précise les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses dimensions, comme la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, en 2006, la Charte des femmes, en 2010, ou la Loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, en 2014. Cette dernière précise, entre autres, des obligations législatives responsabilisant les collectivités et établissements publics sur cette politique. Dans son article 1^{er}, il est dit que : « L'État et les collectivités territoriales ainsi que les établissements publics mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions. » Et il pose dix cadres d'actions visant à lutter contre les inégalités.

Néanmoins, l'appareil législatif n'est pas suffisant et une action complémentaire de terrain est nécessaire. Dans cette stratégie d'intervention, les collectivités locales — communes et agglomérations ou communautés de communes

— occupent une place centrale aux côtés des organisations et associations.

D'un point de vue médiatique, les affaires #metoo et #balancetonporc — les plus retentissantes, mais loin d'être les seules — ont encore accéléré cette mutation tant dans les politiques publiques que dans les mentalités. Jamais l'égalité réelle entre les femmes et les hommes n'a autant été d'actualité. Partout, on s'empare de ce sujet devenu incontournable et éminemment politique.

Politique comme les ambitions du projet de territoire.

Parmi ces ambitions, il y a la volonté d'améliorer la qualité et les conditions de vie des habitantes. Soutenir, valoriser, écouter, reconnaître et protéger la moitié de sa population ; aider l'ensemble à pouvoir concilier le travail, la vie privée, familiale et sociale sont des points clés pour réaliser cette ambition, en plus de nourrir le pouvoir d'attractivité du territoire et de favoriser son dynamisme.

Redon Agglomération pourrait devenir un territoire d'excellence et un territoire de référence en matière d'égalité.

Contexte

Sur le territoire, la question des femmes et de l'égalité est portée à bout de bras par quelques associations, comme SOS victimes 35, le centre social Confluence avec le collectif D'un 8 mars à l'autre ou 51-49, le collectif citoyen créé par le

Conseil de développement, qui a pour objectif de faire bouger les lignes en créant et en soutenant les actions qui visent à réduire concrètement et en proximité les inégalités persistantes. Les EPCI disposent en effet de levier au sein de

leurs compétences pour agir. Leurs actions de ces différentes organisations sont encore peu visibles et trop peu connues.

Si Redon Agglomération se positionne, sur certains sujets, comme le partenaire des initiatives locales et comme facilitatrice de projets ; elle est aussi attendue dans ce combat.

Objectifs

- Créer une délégation pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de Redon Agglomération et lui allouer un budget
- Signer la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, et mettre en œuvre les engagements qui y sont définis (comme le département d'Ille-et-Vilaine, en février 2014)
- Créer une stratégie en faveur de l'égalité femmes-hommes et mettre en place un plan d'actions sur le territoire
- Adopter une approche intégrée du genre dans l'ensemble des politiques et actions, c'est-à-dire qui vise, tout au long du processus d'élaboration d'une politique publique ou d'une action, à s'interroger sur la situation respective des femmes et des hommes de manière préventive et transversale et sur les effets différenciés que

les mesures pourraient avoir sur l'un ou l'autre des sexes

- Faire des violences faites aux femmes et aux enfants un axe de travail prioritaire

L'approche intégrée du genre

Il s'agit d'une approche qui vise tout au long du processus d'élaboration d'une politique publique ou d'une action à s'interroger sur la situation respective des femmes et des hommes de manière préventive et transversale et sur les effets différenciés que les mesures pourraient avoir sur l'un ou l'autre des sexes.

Source : centre Hubertine Auclert, Guide pratique : la budgétisation sensible au genre

Actions

Observer, anticiper et proposer

- Créer un observatoire local de l'égalité femmes-hommes pour réaliser des diagnostics des difficultés liées aux genres vécues par les habitantes du territoire et suivre les évolutions
- Promouvoir l'égalité femmes-hommes dans le développement durable, l'aménagement urbain, la mobilité, le transport, le développement économique, l'environnement. Par exemple, intégrer la question de l'égalité femmes-hommes dans l'occupation, l'usage et la sécurisation de l'espace public lors de l'aménagement de nouveaux quartiers ou des opérations de réhabilitation de quartiers
- Mieux prendre en compte les filles dans les actions jeunesse, en lien avec les communes et valoriser le sport féminin particulièrement dans des disciplines où la pratique masculine

est majoritaire, encourager la création d'équipes sportives mixtes

- Acquérir des ouvrages sur l'égalité entre les femmes et les hommes par le réseau des médiathèques

Accompagner les actions en faveur de l'égalité

- Soutenir la création d'un lieu de ressource, d'appui et de coordination d'actions relevant de la lutte contre toute forme de violences et de discriminations à l'échelle de l'intercommunalité (Maison de l'égalité)
- Dans la nouvelle version du contrat local de santé, favoriser l'accès aux soins pour les femmes en difficultés et sensibiliser aux spécificités biologiques féminines
- Soutenir l'entrepreneuriat au féminin. ■

Transversalité — Liens avec les autres points

Lien étroit avec le programme TES (point 1), et avec la participation sur le territoire (2), la coopération (3), la mobilité (5), l'installation en agroécologie (7), la biodiversité (8), la santé, qualité de vie et bien-être (9), l'éducation (10), la culture (11) et l'attractivité territoriale (13)

13

Poursuivre la démarche de marketing territorial



Le conseil de développement participe à la réflexion autour de la démarche de marketing territorial. Le marketing territorial doit être une démarche plus large intégrant des éléments structurants comme le tourisme, la qualité de vie sur le territoire, l'activité associative et culturelle.

Contexte

La démarche confiée à l'agence d'attractivité et de développement est très intéressante et permet de fédérer les énergies et d'atteindre des objectifs collectifs. Elle doit cependant mobiliser d'autres leviers pour contribuer à l'ensemble des objectifs proposés par le conseil de développement.

Actions proposées

- De mettre en valeur la qualité de vie sur le territoire par la promotion de notre alimentation locale, de nos paysages
- Favoriser l'émergence d'un label lié à l'écotourisme sur le territoire
- Promouvoir l'activité culturelle du territoire comme un atout fort
- Favoriser la mise en œuvre et l'animation d'un fonds de dotation sur le territoire permettant de mettre en valeur les richesses produites par les acteurs et actrices et les habitant·es du territoire via notamment l'épargne citoyenne. (Le projet d'épargne territoriale pourra être mis en œuvre en parallèle du projet de plateforme de financement participatif.). ■

Transversalité — Liens avec les autres points

La démarche de marketing territorial doit faire davantage sens avec l'objet des transitions sociétales et écologiques. Elle s'appuie également sur les objectifs de préservation de nos paysages, de notre eau, de notre alimentation et de notre biodiversité.

Conclusion

Les contributions du Conseil de développement ont été produites collectivement à partir de temps d'échanges et de webinaires thématiques organisés de février à avril. Cette riche expérience collaborative a permis de faire émerger une priorité : la transition sociétale et écologique. Les actions qui répondent à cet enjeu de transition doivent être poursuivies, approfondies pour aller encore plus loin. Nous souhaitons pour les générations futures que REDON Agglomération soit un territoire en transition, agile, inclusif et solidaire.

Nous nous engageons à poursuivre nos réflexions et engager un dialogue citoyen pérenne avec les habitant-es pour offrir à toutes et tous un futur désirable.



3, rue Charles Sillard 35600 Redon
conseil.developpement@redon-agglomeration.bzh
www.cdredon.bzh